Titres d'identité

Où voyager avec une carte nationale d'identité ?

Publié le 26 mai 2023 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cet article est ancien
L'information n'est **peut-être plus exacte**

Vous envisagez de voyager cet été mais votre passeport est expiré et ne pourra être renouvelé dans le délai nécessaire. *Service-Public.fr* vous indique les destinations possibles avec une carte d'identité valide et vous propose un simulateur.

Union européenne et Espace Schengen

Vous pouvez vous rendre dans les **27 pays de l'espace Schengen** muni **uniquement de votre carte nationale d'identité** (CNI) : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France (pour l'Outre-mer, passeport requis en cas de correspondance par des pays qui le demandent), Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Ces autres pays d'Europe l'acceptent également : l'Albanie, Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Serbie, le Monténégro, la Macédoine, le Lichtenstein et Monaco.

Les îles telles que la Corse en France, la Sardaigne et la Sicile en Italie, Madère et les Açores au Portugal, les Canaries et les Baléares en Espagne, ou encore la Crète en Grèce, et Chypre sont également accessibles sans passeport.

Qu'en est-il du Royaume-Uni ?

Les conditions d'entrée au Royaume-Uni ont changé depuis sa sortie de l'Union européenne. Depuis le 1er octobre 2021, sachez qu'**un passeport valide est nécessaire pour visiter l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles**. Vous pouvez voyager en **Irlande** avec une carte d'identité uniquement (et également passer en Irlande du Nord depuis l'Irlande avec une CNI).

Hors du continent européen

Peu de pays autorisent les ressortissants français à entrer sur leur territoire sans passeport :

- Turquie : une carte d'identité peut suffire si sa durée de validité dépasse d'au moins 150 jours (5 mois) la date d'entrée dans le pays (voyage de moins de 3 mois) ;
- Égypte : la carte d'identité doit être valide au moins 6 mois après la date de retour en France. « Un visa est obligatoire. Il est apposé, à l'arrivée, sur un formulaire fourni par les autorités locales. Les voyageurs doivent impérativement se munir avant leur départ de deux photos d'identité qui seront jointes à ce formulaire », précise France Diplomatie ;
- Tunisie : la carte d'identité peut être acceptée si vous voyagez dans le cadre d'un voyage de groupe organisé par une agence de voyages. Le carnet de voyage délivré par celle-ci sera requis (cette tolérance n'étant pas toujours appliquée, il est recommandé de voyager en Tunisie avec un passeport).

À savoir

Depuis le 22 avril 2021 et **jusqu'au 30 septembre 2024**, la carte d'identité suffit pour vous rendre à Jersey et Guernesey (**uniquement pour les ressortissants français**, carte d'identité d'une validité inférieure à 10 ans, prolongation de 5 ans non acceptée). Plusieurs conditions :

- effectuer l'aller-retour dans la journée et s'y rendre à bord de Condor Ferries et Manche Île Express ;
- en cas d'arrivée par voie aérienne ou de nuitée sur place, le passeport reste requis.

Découvrez le simulateur (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R55126) proposé par *Service-Public.fr* afin de connaître le document d'identité exigé pour voyager en Europe, en cas de court séjour (moins de 3 mois).

À noter

Vous vous interrogez sur la durée de validité de votre carte d'identité ? Vous pouvez consulter la fiche de *Service-Public.fr* Quelle est la durée de validité d'une carte d'identité ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F35005)

Voir aussi

Partir en vacances : votre Caf peut vous aider (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A14163)

Service-Public.fr

Formalités administratives (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/preparer-son-depart/formalites-administratives/#sommaire_1)

France Diplomatie

Agenda

JUSQU'AU 28 FÉVR. 2026

Prévention

Grippe et Covid-19 : la campagne de vaccination est prolongée (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729)

Publié le 28 janvier 2026

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)

Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)